Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 063-216303065-20260921-DEL2026_47DM1-DE

DELIBERATION (2026-47)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget assainissement : Décision modificative N°1

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.
Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Date de convocation : 17 septembre 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Sébastien SIRIEIX, Marielle GOUTTARD, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Alain LAGRU, Thierry CHALENDARD, Fabien THIOLAS, Audrey VALLAT, Andréa ZANON, Hélène TARRIT-DESGENS, Marie PAULET, Nicolas JOIGNEAUX.
Représentés : MME M. : Marie DA COSTA (pouvoir à Marielle GOUTTARD), Pierre DUPÊCHER (pouvoir à Thierry CHALENDARD).
Secrétaire de séance : M. Alain LAGRU.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prévoir des crédits pour une provision sur une créance impayée depuis plus de 2 ans.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6817 (68) : Dotation aux dépréciations des actifs	44 €	70611 (70) : redevance d'assainissement collectif	44 €
TOTAL	**44 €**		**44 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'ajustement budgétaire ci-dessus,
- Et chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.
Affiché le 22 septembre 2026.
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche Noire, ie 22 septembre 2026,

Le Maire, Pascal BRUHAT, Le secrétaire de séance, M. Alain LAGRU.